

### LE DEVELOPPEMENT DE L'INNOVATION DANS LES SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE EN FRANCE PASSE PAR L'ACCES A L'AUTONOMIE TECHNIQUE POUR LES MVNO : LE MODELE « FULL MVNO »

Paris, le 15 mars 2010

Les MVNO, regroupés au sein de l'Association Alternative Mobile, présidée par Jacques Bonifay, représentent désormais 3 millions d'abonnés soit près de 6% de parts de marché de la téléphonie en France. Acteurs concurrentiels sur le marché de la téléphonie mobile, les MVNO, pour se développer, doivent pouvoir mieux se différencier grâce à une capacité à offrir des services innovants, ce qui suppose une moindre dépendance vis-à-vis de leurs opérateurs hôtes.

Ainsi, une évolution technique déterminante pourrait leur garantir cette liberté d'innovation : le modèle « Full MVNO » ou MVNO étendu.

Basée sur une infrastructure « cœur de réseau » intégrée et techniquement simple à mettre en œuvre, l'architecture Full MVNO apporte au MVNO une indépendance technique vis-à-vis de l'opérateur hôte.

Cette indépendance technique permet au MVNO de contrôler et de gérer son offre, tant du point de vue de sa qualité de service, que des innovations qu'elle intègre.

Par ailleurs, le modèle Full MVNO permet à un opérateur virtuel une très grande liberté pour changer d'opérateur hôte, lui apportant ainsi un plus grand pouvoir de négociation. Cette autonomie facilite également les possibilités de consolidation entre MVNO favorisant les perspectives de retour sur investissement, condition essentielle à l'investissement

Le modèle Full MVNO permet de proposer des services, à la fois compétitifs sur les offres grand public, mais également innovants, pour cibler des marchés spécifiques. Cette souplesse offre une plus grande liberté tarifaire aux MVNO, en leur permettant de faire jouer la concurrence entre les offres tarifaires des différents MNO.

Les membres d'Alternative Mobile sont conscients de la nécessité pour eux de consentir de lourds investissements pour la mise en place de ce système, mais ces investissements constituent le prix nécessaire pour leur développement et leur dynamisme.

**Dans le cadre de l'appel à candidatures pour l'attribution des fréquences résiduelles de la 4<sup>ème</sup> licence, Jacques Bonifay salue l'initiative de l'ARCEP faisant de l'accueil des opérateurs Full MVNO un critère déterminant pour l'attribution de ces fréquences.**

*Alternative Mobile* : Afone, Auchan Télécom, Carrefour Interactive, Coriolis Télécom, KPN France, NRJ Mobile, Omer Télécom et Transatel.

*Contact* :

Léonidas Kalogeropoulos, Délégué général de l'Association « Alternative Mobile »  
22, rue Vaneau - 75007 PARIS  
Tel. : 01 53 45 91 91